

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE DE BOBO-DIOULASSO

LICENCE PROFESSIONNELLE – FINANCES-COMPTABILITE



MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

THEME :

*« STRATEGIES D'AMELIORATION DE RECETTES
PROPRES DES COMMUNES RURALES DE
KOLOKO
ET DE TOUSSIANA DANS LA REGION
DES HAUTS-BASSINS »*

Présenté et soutenu par : **Lazar KALMOGO**

Directeur de mémoire :
Florent Y. LANKOANDE

Maître de mémoire :
Sékouba TRAORE

DEDICACE

A

**Monsieur Salvi Charles SOME et
Madame,** pour tout ce qu'ils ont fait pour
moi et pour qui je garderai la chaleur
d'un amour paternel.

TABLES DES MATIERES

Dédicace	a
Table des matières	b
Remerciements	d
Liste des sigles et abréviations	e
Résumé	f
Abstract	g
Introduction générale	1
Chapitre 1 : Le cadre de l'étude	2
1.1. Problématique	2
1.2. La revue de la littérature	3
1.3. La méthodologie	4
Chapitre 2 : Le cadre conceptuel	6
2.1. La délégation spéciale	6
2.1. La décentralisation	6
2.3. La commune rurale	7
2.4. Les recettes propres communales	7
2.4.1. Les recettes fiscales	7
2.4.2. Les recettes non fiscales	8
2.4.3. Les ressources diverses ou exceptionnelles	10
Chapitre 3 : Présentation des communes de Koloko et Toussiana	11
3.1. La commune de Koloko	11
3.1.1. Données démographiques	11
3.1.2. Activités économiques	11
3.1.3. Données administratives et sociales	12
3.2. La commune de Toussiana	12
3.2.1. Données démographiques	12
3.2.2. Volets sociaux et administratifs	12
3.2.3. Activités économiques	13
Chapitre 4 : Résultats et discussion	14
4.1. Les interviews	14
4.1.1. A Koloko	14

	c	
4.1.2. A Toussiana		15
4.2. Les enquêtes		16
4.2.1. L'échantillon		16
4.2.2. L'âge des répondants		17
4.2.3. La profession des répondants.....	17	
4.2.4. La méconnaissance des taxes		17
4.2.5. Les sources d'information		18
4.2.6. Les régularité des paiements		18
4.2.7. Les motifs du non paiement		19
4.2.8. Les raisons de paiement		19
4.2.9. La déclaration des biens taxables		20
4.3.1. Contraintes d'ordre humain		20
4.3.2. Contraintes d'ordre matériel et logistique		20
4.4. Les propositions de solutions		21
4.4.1. Mesures pour renforcer les anciennes recettes		21
. Au niveau local		21
. Au niveau national		22
4.4.2. Mesures pour élargir l'assiette fiscale		23
. Au niveau local		23
. Au niveau national		24
Conclusion générale		25
Références bibliographiques		i

REMERCIEMENTS

Nos vifs remerciements à :

- Monsieur Florent LANKOANDE, enseignant à l'Institut du développement rural pour sa disponibilité à notre égard et à sa bonne volonté à tout épreuve en dépit de ses multiples tâches ;
- Monsieur Sékouba TRAORE, Contrôleur financier au CAP Matourkou et madame pour les efforts consacrés à l'édition du présent document ;
- Monsieur Salvi Charles SOME pour le suivi de la rédaction du mémoire ;
- Docteur Yacouba SONGUE, Chef du Département formation continue de l'IUT ;
- Docteur Bétaboalé NAON, Directeur de l'IUT et son personnel pour nous avoir accueillis au sein de l'établissement ;
- Mesdames SOMBIE Aïssitan, OUEDRAOGO Clarisse, OUATTARA Aoua Cécile, secrétaires de direction à l'UPB, KALMOGO Fatimata pour leur appui dans la saisie et la mise en forme du document ;
- Messieurs Félix KABRE, étudiant à l'ISPP Ouagadougou et Claude HIEN à la SONAPOST de Bobo-Dioulasso pour leur aide combien inestimable ;
- Messieurs et madame les Maires suivants et leur personnel pour nous avoir accueilli au sein de leur service :
 - Siaka TRAORE, Maire de Bama,
 - Martin SOURABIE, Maire de Bérégadougou,
 - Jacqueline ILBOUDO, Maire de Komti-Ipala,
 - Dieudonné OUEDRAOGO, percepteur de Tanghin-Dassouri.

Nous ne saurons terminer sans un égard particulier à Monsieur Moussa ZAN OUATTARA, Maire de Toussiana, à Monsieur Salou TRAORE, Maire de Koloko et leur personnel. Nous avons rencontré des hommes humbles, pétris de talents, disponibles et ouverts nous permettant ainsi de mener à bien cette étude.

Nous remercions également Flore Evelyne DOMBOUE, Ibrahim SANOU , Noufou SAWADOGO, Moussa KONE et les autres collègues d'étude de la licence professionnelle, promotion 2006-2007. Nous n'oublions pas aussi tous ceux et celles qui, d'une manière ou d'une autre ont apporté leur appui pour l'édition du présent mémoire. Qu'ils trouvent ici le fruit de leur aide et notre sincère gratitude.

Liste des sigles et abréviations

CAP	:	Centre Agricole Polyvalent
CGCT	:	Code général des collectivités territoriales
CTR	:	Commission technique régionale
PAS	:	Programme d'ajustement structurel
TOD	:	Textes d'orientation de la décentralisation
RAMPE	:	Réseau africain d'appui à la micro et petite entreprise
ADEPAC	:	Appui à la décentralisation et à la participation citoyenne
DYFAB	:	Dynamisation des filières agro-alimentaires du Burkina
FASI	:	Fond d'Appui du Secteur Informel
FARF	:	Fond aux activités rémunératrices des femmes
UCAO	:	Université catholique de l'Afrique de l'Ouest
PAFASP	:	Programmes d'appui aux filières agro Sylvopastorales
IUTS	:	Impôt sur le revenu foncier
IRF	:	Impôt unique sur les traitements et salaires
IRI	:	Impôt sur le revenu industriel
CSI	:	Contribution du secteur informel
TVA	:	Taxe sur la valeur ajoutée
APE	:	Accords de partenariat économique
AOF	:	Afrique occidentale française
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le développement

RESUME

L'étude sur les stratégies d'amélioration des recettes propres des communes rurales a été conduite dans les localités de Toussiana et de Koloko. Une enquête a été menée à travers un questionnaire et administré sur un effectif de 37 personnes. Des interviews ont été réalisées avec des maires de communes rurales, surtout avec ceux de Toussiana, de Koloko et avec certaines personnes ressources.

Ainsi, cette étude a permis d'identifier les difficultés qui entravent la bonne exécution du budget communal. Ces difficultés se résument à l'insuffisance des moyens matériels, logistiques et humains d'une part et à l'insuffisance de sensibilisation d'autre part, ce qui se ressent dans la collecte des ressources (une moyenne de recouvrement de l'ordre de 69 % sur l'ensemble des deux communes). La suite du processus de communalisation. Il s'agit notamment des mesures tendant à améliorer les anciennes recettes et à agrandir l'assiette fiscale. Ces mesures se situent au niveau local, c'est-à-dire, du ressort du conseil communal et au niveau des décideurs politiques. Entre autres, il s'agit de faire un programme de sensibilisation, d'alphabétisation des conseillers, de favoriser l'investissement. Il faut aussi améliorer la prise en charge financière des membres du conseil municipal et résoudre le problème de finance, de logistique et des ressources humaines, toutes choses qui pourraient améliorer le travail dans les communes rurales.

Mot clé : Décentralisation - Commune rurale – ressources propres

ABSTRACT

The research on the strategies to improve the own receipts of the rural townships has been made in the cities of Toussiana and Koloko.

An inquiry has been worked out and directed through a questionnaire over a number of 37 individuals. Interviews have been given by the Mayors of Toussiana, Koloko and some other resource persons.

The research allowed an identification of the difficulties which cramp the correct carrying out of the communal budget. They are related on the one hand to the deficiency of material, logistic and human means, on the other hand to the deficiency of sensitization. This fact stands out in the (collection of the taxes over the two cities, the collection is an average of about 69 %). We have then suggested solutions to back the communalization process.

There include measures to improve the former receipts and wider the taxation fields. These measures are dependent on the local level, that is to say the town council and the political authorities on the councilors, the boosting of investment.

There should also be an improvement of the financial care of the councilors and solutions should be brought to matters related to logistics and human resources. The could help improve work in rural townships.

Keywords : Decentralisation - rural townships - own receipts

Introduction

Le Burkina Faso à l'instar d'autres pays africains a entrepris à partir de 1991 des réformes politiques, économiques et sociales dans le cadre du Programme d'ajustement structurel (PAS) dont l'objectif était d'impulser un développement durable. Mais malgré des progrès notables enregistrés sur le plan économique, la population reste confrontée à la pauvreté, à la misère dont l'impact en milieu rural est très sensible.

Aussi, la politique de la main tendue se développe avec pour corollaire la dépendance vis-à-vis des pays du nord. De nos jours, la démocratie à l'occidentale, les privatisations, les signatures des Accords de Partenariat Economiques (APE) sont autant de conditions liées à l'octroi de l'aide.

On pourrait se demander s'il est raisonnable de vouloir chercher à faire le bonheur de l'autre sans son consentement et souvent malgré lui. S'il est évident que les hommes n'adhèrent qu'à ce qui présente pour eux un intérêt, il faut comprendre que ceux-ci ne s'engagent de façon volontaire et déterminée qu'à des programmes et projets dont les objectifs sont conformes à leurs aspirations, et perçus comme les solutions réelles à leurs problèmes. Par ailleurs il est temps pour les pays pauvres de comprendre que la valeur d'un peuple se mesure à sa capacité de réaliser de grandes choses à partir du peu, et apprendre à ne compter d'abord que sur soi-même.

Ainsi la problématique du développement local au Burkina Faso pourrait se ramener à la recherche des voies et moyens de mobiliser les individus autour de l'avenir de leur famille, de leur communauté villageoise et régionale, de la collectivité nationale.

Et l'étude qui a pour thème «stratégies d'amélioration de recettes propres des communes rurales de Toussiana et de Koloko» s'inscrit dans cette dynamique.

Le présent document rend compte du travail à travers les points suivants:

- . Chapitre 1 : le cadre de l'étude
- . Chapitre 2 : le cadre conceptuel
- . Chapitre 3: la présentation des communes
- . Chapitre 4 : les résultats et discussion

Chapitre 1 : Le cadre de l'étude

1.1. Problématique

L'enjeu fondamental de la décentralisation est de susciter le développement à la base par la base à travers un transfère de pouvoirs et une autonomie de prise en charge.

Historiquement, les premières étapes de la décentralisation datent de la période coloniale avec la création des communes de Bobo Dioulasso en 1927 et celle de Ouagadougou en 1956. D'autres communes vont voir le jour aux premières années des indépendances, parmi lesquelles on peut citer les communes de Banfora et de Koudougou. Les maires n'étaient pas élus, mais nommés par le pouvoir central. Il en sera de même lors de l'organisation administrative du territoire national en préfectures (qui regroupaient chacune plusieurs des régions actuelles), puis en provinces et en départements. Les préfets de région, puis les hauts-commissaires et les préfets de départements détenaient l'état-civil et toutes les attributions conférées aux mairies sous forme de délégation spéciale.

Il faut attendre l'avènement de la quatrième république et de la démocratie parlementaire pour qu'interviennent les premières élections municipales au Burkina Faso, en février 1995, après l'adoption par l'Assemblée des Députés du Peuple en 1993 de lois portant réforme de l'administration du territoire, lois qui créent 33 communes de plein exercice, principalement chefs-lieux de certaines provinces.

Ce processus de décentralisation sera renforcé par l'adoption de la loi n° 055-2004 /AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales par l'Assemblée nationale qui marque un tournant dans l'orientation nationale en matière d'organisation de l'administration du territoire. En effet, cette loi érige les chefs-lieux de département en communes rurales couvrant tous les villages. Ainsi 302 communes rurales sont créées. Cette décision va être appliquée par les élections municipales du 23 avril 2006 qui consacrent l'élection des conseils municipaux et des maires sur toute l'étendue du territoire.

Cette forme d'organisation administrative du territoire est une expérience tout à fait nouvelle pour notre pays et il convient de se pencher sur les perspectives de développement qu'elle peut engendrer.

Au plan politique, l'instauration des communes rurales se déroule à un moment où les populations n'ont pas encore pleinement conscience qu'elles doivent désormais exercer elles-mêmes le pouvoir à travers le choix de leurs mandants directs.

Au plan économique, la mise en place des communes rurales intervient dans un contexte où les différentes communautés de base attendaient du pouvoir central toutes les ressources. Or, avec la décentralisation, il est attendu que les organes municipaux mettent en valeur les potentiels humain et économique locaux existants pour combattre les facteurs générateurs de pauvreté. Ce qui est un exercice nouveau pour les populations.

Au plan administratif, la décentralisation remet profondément en cause les anciens types de rapports qui existaient entre les communes et les régions, les communes et les services déconcentrés de l'Etat, mutations auxquelles les populations devront s'adapter.

Au vu de cet ensemble de facteurs, et après plus d'une année d'exercice, il nous a paru intéressant de comprendre les mécanismes mis en œuvre par certaines communes rurales pour collecter les ressources financières indispensables à l'atteinte des objectifs d'autonomie dans les domaines délégués.

Et l'étude vise globalement à contribuer à l'amélioration des recettes propres des communes rurales de Koloko et de Toussiana. Il s'agira pour nous d'essayer d'identifier les difficultés rencontrées par ces communes rurales dans le recouvrement des recettes et de proposer des stratégies adaptées pour enrichir les expériences en cours.

A cette fin, quelques interrogations méritent d'être élucidées:

- Quelles sont les difficultés rencontrées par les communes rurales dans la collecte des ressources?
- Les communes rurales exploitent-elles pleinement et à bon escient les potentialités dont elles disposent?

1.2. La revue de littérature

La revue de littérature est effectuée sur les ouvrages et les travaux publiés par les spécialistes nationaux de la décentralisation dont la contribution à l'élaboration des textes fondamentaux de la décentralisation a été capitale. Il s'agit de Antoine Raogo SAWADOGO (1990), ancien ministre de l'Administration territoriale et ancien Président de la Commission nationale de décentralisation, de Yaya KONATE ancien ministre des

affaires sociales de 1971 à 1974, de Bruno Doti SANOU (1995), chercheur à la faculté d'histoire et docteur d'Etat à l'Université Catholique de Louvain, de Soungalo OUATTARA (2007), ancien ministre chargé des collectivités territoriales.

L'étude a permis de faire ressortir plusieurs approches complémentaires de la question sur la décentralisation.

La première, celle de OUATTARA (2007) préconise un aménagement du territoire et une bonne gestion du foncier communal et insiste sur l'information et la participation des citoyens au processus de développement local.

La deuxième, celle de SAWADOGO (1990), met l'accent sur les aspects économiques. Elle propose l'élaboration d'un plan de développement local s'appuyant sur l'exploitation des potentialités micro-économiques. Selon lui, compte tenu du nombre très important de coopératives, groupements villageois, unions, unions de fédérations et ONG qui existent au Burkina Faso, le rôle des élus locaux serait de stimuler et organiser les activités de ces structures pour mobiliser les ressources financières et fiscales nécessaires à la politique du développement local.

Enfin l'autre approche est celle de KONATE et SANOU (1995). Pour eux, la décentralisation tend vers la réalisation de l'idéal de la démocratie originelle, celle du village fondée sur la participation directe des individus à la gestion des affaires de la cité. Elle impose donc la mise en place de structures et institutions propres à favoriser et à rendre effective la participation directe des populations à l'exercice du pouvoir de décision concernant la vie de la cité. Transférer le pouvoir à une commune équivaut à la rendre totalement responsable ; elle n'a plus de compte à rendre à une instance supérieure. Elle prend en toute souveraineté les décisions, organise les actions et les évalue : elle prend en main son destin.

1.3. Méthodologie

Plusieurs sorties ont été effectuées dans les deux communes afin d'identifier les difficultés liées à la collecte des ressources communales. Ainsi, des interviews ont été obtenues avec les maires et leurs comptables. Par la suite nous avons eu des échanges avec la population des deux communes (18 850 habitants à Koloko et 17 255 à Toussiana). Et un échantillon de 19 personnes à Koloko, 18 à Toussiana a été la cible de

notre étude. Un questionnaire a été élaboré à cet effet et administré avec l'aide de deux volontaires qui ont bien voulu nous aider.

La recherche documentaire nous a conduit dans les bibliothèques de l'IDR, de l'IUT et de l'UCAO. Les données obtenues ont été analysées avec le logiciel SPSS version 15. Des échanges ont eu lieu avec d'autres personnes mieux informées des questions de décentralisation dans notre pays.

Toutefois il n'est pas superflu de souligner quelques difficultés que nous avons rencontrées. Il s'agit entre autres de la quasi inexistence de littératures relatives aux communes rurales, de l'insuffisance de temps qui n'a pas permis d'effectuer un stage dans ces communes pour mieux nous imprégner des réalités. Il y a aussi le manque de moyens financiers qui nous a contraint à limiter l'étude à ces deux communes seulement.

Chapitre 2: Le cadre conceptuel

2.1. La délégation spéciale

Pour être érigée en commune de plein exercice, une ville devait pouvoir générer des ressources propres au moins égales à 20 000 000 Francs. Le reste du territoire était donc administré par le système de délégation spéciale. La gestion de la ville est donc confiée au préfet, nommée par le pouvoir central.

Le système de gestion dans les délégations spéciales s'apparente à celui conféré aux maires des communes. Le préfet, Président de la délégation spéciale (PDS), est ordonnateur du budget de la localité. Les Directeurs et Chefs de service de cette localité étaient les conseillers. Le budget est élaboré, adopté et exécuté en conformité avec les textes financiers en vigueur.

2.2. La décentralisation

La décentralisation est un « système d'organisation de l'administration du territoire qui confère à des collectivités territoriales le pouvoir de s'administrer librement et de gérer leurs affaires propres par des organes élus, en vue de promouvoir leur propre développement » (CGCT, 2006).

Décentraliser, c'est transférer des pouvoirs et des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales. Ce transfert de compétences implique un transfert concomitant des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur exercice.

La décentralisation doit être nécessairement soutenue par une déconcentration concomitante. La déconcentration consiste en une délégation de pouvoirs de l'autorité centrale à un représentant de l'Etat dans la circonscription administrative avec pour mission de rendre compte à la hiérarchie.

Ainsi la décentralisation se caractérise essentiellement par l'existence d'un territoire propre, d'une personnalité juridique, d'une autonomie de gestion. Après les élections municipales du 23 avril 2006, le territoire est reparti en 49 communes urbaines et 302 communes rurales regroupées en 13 régions, parachevant ainsi la fin du processus des délégations spéciales.

2.3. La commune rurale

Elle est organisée en secteurs et /ou villages et est administrée par un maire assisté de deux adjoints et dispose d'un organe de délibération qui est le conseil municipal. La commune rurale est donc un regroupement de villages et hameaux de culture ayant une population d'au moins cinq mille (5 000) habitants et dont les activités économiques génèrent des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins cinq millions (5 000 000) francs CFA. Elle comprend un espace d'habitation, un espace de production et un espace de conservation (CGCT).

2. 4. Les recettes propres communales

Les recettes des collectivités territoriales reposent sur les impôts et taxes contenus dans la loi 014-2006/AN du 9 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des collectivités au Burkina Faso. Les recettes propres communales se composent de recettes fiscales et de recettes non fiscales.

2. 4.1 Les recettes fiscales

❖ Les impôts et taxes prévus par le code des impôts

La patente peut être considérée comme le plus important des impôts locaux de notre pays tant sur le plan de l'ancienneté que sur le plan de la rentabilité budgétaire. Elle est codifiée aux articles 238 à 253 du code des impôts et est due par toute personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle non salariée.

C'est un impôt qui profite au budget de la collectivité du lieu d'exercice de l'activité imposable et se compose d'un droit fixe et d'un droit proportionnel. Le droit fixe est déterminé en fonction du montant du chiffre d'affaires. Le droit proportionnel est assis sur la valeur locative des terrains et locaux professionnels avec exception faite de l'outillage à main, du mobilier de bureau et des bâtiments servant de logement au personnel.

La taxe de biens de main morte est régie par les articles 199 à 210 du code des impôts; cette taxe est transférée aux collectivités en 1969, après avoir subi une restriction de son champ d'application. Elle est fondée sur la valeur locative des propriétés, sols, bâtiments et terrains formant une dépendance indispensable et immédiate des constructions avec déduction de 40% pour les maisons et 50% pour les usines.

Le taux de la taxe est de 10% pour les bâtiments en dur et de 2,5% pour les bâtiments en banco et semi dur.

La taxe de résidence est instituée par une ordonnance en date du 19 mars 1992 en remplacement de la contribution mobilière. Elle profite aux budgets des collectivités. Est imposable tout local affecté à l'habitation et situé dans une zone urbaine aménagée « Titre II, article 8 et 27 de la loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso. La taxe est établie dans la localité où est située l'habitation. Les tarifs de base sont déterminés d'après les tableaux joints en annexe.

La licence des débits de boissons est instituée par la loi n°9/79/AN du 07 juin 1979 avec des modifications dans son ensemble. Cette taxe est due entre autres par les commerçants qui font de l'achat vente de boissons importées, les hôteliers, les fabricants, les gérants de night clubs.

Selon l'article 5 de la Zatu ANV-4 du 02/03/88, les personnes qui se livrent à la fabrication du dolo ou du bangui sont également redevables de la licence.

La taxe sur les armes instituée par la loi n°10/72/AN du 23 décembre 1972, est recouvrée maintenant au profit des collectivités.

❖ Les taxes municipales prévues par d'autres textes fiscaux

La redevance de balayage et d'enlèvement des ordures ménagères est aussi dénommée taxe de balayage.

La taxe sur les spectacles est instituée dans les limites de chaque commune.

2. 4. 2. Les recettes non fiscales

❖ Les produits de l'exploitation

Ce sont des taxes spécifiques aux collectivités territoriales car, les textes qui les instituent, les réservent exclusivement aux collectivités. On a :

Les produits de l'abattoir. Ils sont constitués des taxes suivantes : la taxe d'abattage, la taxe d'inspection des viandes, la taxe d'usage du véhicule frigorifique, la taxe d'usage de la chambre de congélation, et la taxe de visite sanitaire.

Les taxes pour service rendu sont perçues à l'occasion des services divers rendus par la collectivité à leur administré. Ces services ne sont pas exhaustivement déterminés (exemple production d'information, droits d'affichage, livraison de renseignements, etc.) C'est le conseil de la collectivité qui fixe les tarifs et détermine les services concernés.

Les produits des services concédés ou affermés. Le conseil municipal peut concéder à des particuliers contre paiement d'un droit de concession, les services dont l'exploitation entraîne de lourdes charges, sur la base d'un cahier de charges, par exemple la concession de nettoyage et d'enlèvement des ordures.

Les droits de fourrière qui sont payés par les propriétaires d'animaux, d'engins ou de véhicules saisis par la police.

Les produits de livrets de vaccination et de livrets de famille : ils sont placés par la municipalité dans les centres médicaux et dans les centres d'état civil. L'administré est tenu de verser un droit fixe correspondant au prix du carnet et au service rendu.

La taxe de désinfection des locaux des particuliers. Elle est perçue lors du service de désinfection effectué chez les particuliers sur leur demande. Le montant de la taxe est fixé par le conseil.

Les locations de mobiliers. Ces revenus proviennent de la location de matériel appartenant à la collectivité. Le montant est fixé par le conseil.

Les taxes funéraires. Elles sont constituées de droit de séjour dans les caveaux provisoires, la taxe d'inhumation et d'exhumation.

Les droits d'expédition d'actes administratifs et d'état civil proviennent de l'établissement et de la production des actes administratifs et des actes d'état civil. Ce sont des droits de

timbre où les montants forfaitaires sont fixés en fonction de la nature des actes par le conseil.

❖ Les produits domaniaux

Ce sont les redevances pour occupation du domaine public ; les droits de place dans les marchés, foires et parcs à bestiaux, les droits de stationnement, la location de terrain et boutiques, la taxe de séjour hôtelier et la taxe d'assainissement.

2. 4. 3. Les ressources diverses ou exceptionnelles

Ce sont la taxe de mutation (droit de timbre), les produits des amendes de police et les produits de vente des biens meubles et immeubles.

En conclusion, il faut noter qu'une partie des impôts et taxes recouverts sur le territoire communal est reversée à la région; il s'agit notamment de la contribution des patentes, de la taxe de résidence, de la taxe des biens de mainmorte, de la taxe sur les armes, de la contribution du secteur informel à hauteur de 3%, de la taxe de jouissance à 25%.

Chapitre 3: Présentation des communes de Koloko et Toussiana

L'objectif majeur de l'étude était d'examiner l'exécution du budget dans toutes les communes rurales du Burkina afin de proposer des mesures globales d'amélioration. Mais compte tenu des difficultés déjà annoncées, nous avons limité l'étude à ces deux communes.

3.1. La commune de Koloko

Elle est située à 50 Km à l'ouest d'Orodara, chef lieu de la Province du Kéné Dougou et est limitée à l'est par les communes de Djigouéra et Kangala, à l'ouest par la République du Mali, au nord par les communes de Samorogouan et Sindo, et au sud par la commune de Ouéléni.

3.1.1. Données démographiques

La commune compte 20 villages avec une population de 18 850 habitants selon le recensement de 2006. Elle dispose de trois (3) marchés importants non aménagés (Koloko, Sifarasso, Zitonosso). Le conseil municipal se compose de 40 conseillers dont 10 femmes.

La population se compose en majorité d'ethnies autochtones (Sénofo, Dioula) et d'allogènes (Peulh, Mossi, Dagara).

3.1.2. Activités économiques

La principale activité est l'agriculture. La population pratique la culture du maïs, du sorgho, du mil, du riz pluvial, du manioc, de la patate, de l'igname, de la banane, du gingembre. Il y a aussi les cultures de rente comme le coton, l'arachide et le souchet. L'arboriculture est très développée avec des vergers d'orangers, d'anacardiens et de manguiers. Les femmes pratiquent la maraîchéculture.

L'élevage est aussi diversifié avec des bovins, des caprins, des porcs et de la volaille.

Des échanges se font avec le Mali à travers la vente du bétail, de tubercules et des fruits.

Il existe une coopérative fruitière dont le siège est à Koloko.

Il est à signaler que la commune ne dispose pas de barrage, de retenue d'eau ni de bas-fonds irrigués et les routes inter villageoises sont très mauvaises, surtout en période hivernale.

3.1.3. Données administratives et sociales

On peut noter l'existence des services de l'administration territoriale, de la police, de l'élevage, de l'environnement, de la gendarmerie et de la douane.

La commune compte quatre (4) Centres de Soins et de Promotion Sociale (CSPS) à savoir ceux de Koloko, Sifarasso, Sokoroni et Zitonosso).

Dans le domaine éducatif, la commune a un collège d'enseignement général, huit (8) écoles construites en matériaux définitifs (Koloko, Sokoroni, Sifarasso, Sintasso, Zitonosso, Fama et Banakoro) et trois (3) écoles sous pailote (Kokouna, Nafanasso, Imatoro). Pour l'approvisionnement en eau potable, la commune possède trois (3) minis adductions d'eau (Koloko, Sifarasso, Sokoroni) et des forages dans les villages.

3.2. La commune de Toussiana

Elle a une superficie de 462 km² et elle est à 55 km de Bobo-Dioulasso et à 30 km de Banfora (région des Cascades). Elle est limitée au nord par la commune de Kourignon (Province du Kéné Dougou), à l'est par la commune de Péni, à l'ouest par la commune de Béré Dougou et au sud par la commune de Tiéfora.

3.2.1. Données démographiques

La commune compte 14 villages et 17 hameaux de culture avec une population de 17 255 habitants. On distingue plusieurs ethnies dont les Toussian (autochtones), les Dafing, les Lobi, les Dagara, les Birifor, les Djan, les Sambla, les Tiéfo, les Bobo, les Mossi, les Gourounsi et les Peulh (données statistiques compilées de la mairie).

Le conseil municipal se compose de 13 femmes et 15 hommes.

3.2.2. Volets sociaux et administratifs

On a les services déconcentrés de l'Etat comme la préfecture, la police, la perception, l'agriculture, l'élevage, l'environnement. Il existe 13 écoles primaires, 9 centres d'alphabétisation, un lycée départemental, 2 Centres de Soins et de promotion Sociale (Toussiana et Tapoko).

Des services privés existent dont la caisse populaire, le collège privé des frères des écoles chrétiennes et les lycées Kodéga et évangélique Déborah. Il y a aussi des organisations communautaires comme l'Union des producteurs, les groupements de

femmes, les Associations de lutte contre le SIDA, l'Association de réinsertion sociale, la promotion culturelle, le Comité de gestion des infrastructures communautaires.

3.2.3. Activités économiques

Des sociétés comme l'Office National de Téléphone(ONATEL), Téléphone Mobile(TELMOB), ZAIN, la Société Nationale de postes (SONAPOST), la Société Nationale Burkinabè d'Electricité (SONABEL) existent et rendent d'énormes services à la population.

La pluviométrie est abondante et la superficie totale emblavée est de 7 360 hectares soit 13% de la superficie totale de la commune. Les céréales occupent 2 367 hectares et se composent du mil, du sorgho, du maïs, du riz, du fonio, du niébé... Les cultures de rente se composent du coton, de l'arachide. La production fruitière comprend les mangues, les agrumes, la banane, l'anacarde. Il existe un barrage d'une capacité de 6 000 000 m³ d'eau, une unité de transformation des produits du crû «Toussiana Karité» (données statistiques compilées de la mairie).

Le système de production animale est l'agro pastoralisme caractérisé par le parcours du terroir à la recherche de pâturage.

L'élevage des petits ruminants est plus important que celui des bovins estimés à plus de dix mille têtes dans la commune.

On assiste à une prolifération des unités de transformation .On dénombre au moins six unités de séchage de mangues réparties dans les villages de Yorokofesso et Toussiana. Ces unités emploient près de huit cents femmes et jeunes filles pendant quatre à cinq mois chaque année (données statistiques compilées de la mairie).

Le marché de Yorokofesso qui se tient tous les cinq jours offre un cadre important pour la commercialisation des produits agricoles, artisanaux et pastoraux. Le deuxième marché important est celui de Tapoko. Régulièrement les arboriculteurs sont sollicités par les commerçants ivoiriens, nigériens et ghanéens à la recherche de mangues. Un site de promotion de mangues existe et constitue un pôle important pour l'exportation des mangues vers d'autres villes. La caisse populaire fonctionne depuis 2001 et a déjà octroyé soixante huit millions de francs de crédit à la population pour les activités socioéconomiques.

Chapitre 4: Résultats et discussion

4.1. Les interviews

4.1.1 A Koloko

Le recouvrement commence avant tout par la sensibilisation de la population. Les services des impôts basés à Orodara passent suivant un calendrier pour le recouvrement de la contribution du secteur informel (CSI), de la patente et des autres taxes diverses fixées au plan national. Mais le manque de personnel fait que ce calendrier n'est pas toujours suivi. Pour les impôts locaux ou recettes issues des délibérations (taxe sur la divagation des animaux, taxe de fourrière, de stationnement, taxe sur l'enlèvement des fruits, taxe sur les charrettes, taxe sur l'occupation du domaine public), le recouvrement se fait avec l'appui des conseillers. Ainsi un quittancier ambulant leur est remis. Après la collecte, le comptable de la mairie procède à l'encaissement des fonds pour le reversement chez le Percepteur à Orodara. Il faut signaler que les contribuables sont identifiés avec l'aide des conseillers et des avis de recouvrement leurs sont adressés. Après réception de l'avis, certains contribuables passent s'acquitter de leurs devoirs. Il existe un collecteur vacataire au niveau du marché de Koloko seulement.

Il faut aussi souligner le fait que certaines lignes budgétaires n'ont pas reçu de prévisions donc pas de recouvrement. Entre autres nous citerons la concession dans les cimetières, les frais d'indication des parcelles, les produits des quêtes, les produits des contributions volontaires des résidents et non résidents.

Ainsi au titre de l'année 2007, l'ensemble des recouvrements a été de 11 000 000 Frcs CFA pour des prévisions de 19 000 000 Frcs CFA, soit un taux de recouvrement de 57,89 % ce qui n'est pas suffisant selon le premier responsable, et cela à juste raison.

Et pour améliorer le niveau de recouvrement, le conseil communal souhaite entreprendre la construction d'un centre d'accueil et la réorganisation du marché de Koloko. Les pistes rurales sont en projet de réfection pour améliorer la fréquentation des marchés. L'aménagement de bas fonds et de retenues d'eau, l'électrification de la commune seront entrepris pour dynamiser davantage les activités.

4.1.2 A Toussiana

La commune a mis en place des stratégies pour la réussite du recouvrement local.

Des fiches ont été élaborées pour faciliter l'identification des activités dans la commune. Elles constituent ainsi le fichier du contribuable. Les détenteurs d'armes, de charrettes, les autres biens taxables, les diverses activités menées sont identifiés avec l'aide des conseillers et répertoriés dans ce fichier. Des séances de sensibilisations sont faites par groupe socio professionnel à la mairie. Des avis de recouvrement sont adressés par la suite aux contribuables pour préciser le montant à payer, le lieu de paiement et la plupart s'exécute. Pour les indécis, des mesures répressives avec l'aide de la police sont prises pour les obliger à être en règle.

Le recouvrement consiste à faire des sorties périodiques. Une équipe composée du maire ou de son représentant, de la police, d'un agent des impôts, du percepteur sort soit pour le recouvrement sur place dans les villages, soit pour des séances de sensibilisation.

Pour améliorer le recouvrement, la commune recrute aussi des collecteurs pour le recouvrement de certaines taxes telles que celles sur les armes, et sur les charrettes. Il y a aussi des collecteurs qui sillonnent les marchés de la commune pour le recouvrement des droits et places du marché.

Des lignes budgétaires existent mais n'ont pas reçu de provisions donc pas de recouvrement. C'est le cas de la taxe d'abattage, du droit de visite de viande, de la concession dans les cimetières, des frais d'indication des parcelles, des produits des quêtes, des produits des contributions volontaires des résidents et non résidents.

Ainsi au titre de l'année 2007, l'ensemble des recouvrements a été de 15 498 136 Frs CFA pour une prévision de 19 492 060 Frs CFA soit un taux de recouvrement de 79,51% ce qui n'est pas satisfaisant pour les autorités communales.

Pour améliorer le niveau de recouvrement, des délibérations ont été prises pour instaurer de nouvelles taxes notamment pour l'année en cours. C'est le cas de la fourrière, de l'enlèvement des agrégats et de carrières, de la divagation des animaux, de l'occupation du domaine public, de la publicité, et de l'enlèvement des fruits. Ces délibérations précisent la date d'effet et le taux de ces taxes.

Aussi des projets sont en étude dans la commune. Il s'agit notamment de l'aménagement du marché, de l'auto gare, du périmètre irrigué avec un programme agricole à mettre en place, des boutiques de rue. Il y a aussi la réglementation sur les unités de séchage et la coupe du bois, toute chose qui pourrait apporter une plus-value à la commune.

Ainsi ces interviews nous ont permis de connaître les atouts de nos deux communes, les difficultés rencontrées et les stratégies envisagées pour améliorer les recettes.

4.2. Les enquêtes

4.2.1 L'échantillon

Dans chaque commune, les enquêtes ont permis de recueillir les informations à travers un échantillon de 19 personnes à Toussiana et 18 à Koloko, soit 37 au total.

Tableau 1 : Taux des répondants par communes

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Toussiana	19	51,4	51,4
Koloko	18	48,6	100,0
Total	37	100,0	

Source : enquête d'étude 2008

4.2.2 L'âge des répondants

Les résultats révèlent qu'une grande partie de la population a plus de cinquante ans (32%), ce qui pourrait traduire une faible activité.

Tableau 2 : Age par intervalle

Tranches d'âge	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
20 à 29 ans	4	10,8	10,8
30 à 39 ans	10	27,0	37,8
40 à 49 ans	11	29,7	67,6
50 et plus	12	32,4	100,0
Total	37	100,0	

Source : enquête d'étude 2008

4.2.3 La profession des répondants

On constate que 26 personnes, soit plus de 70% des échantillons exercent des activités libérales, ce qui devait être un atout pour les communes. Mais comme la collecte n'est pas satisfaisante, on pourrait se demander si la sensibilisation est suffisante pour produire des résultats probants. Il y a aussi le problème de revenu insuffisant des contribuables.

Tableau 3 : Profession des répondants

Profession	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
cultivateur	25	67,6	67,6
Salarié	11	29,7	97,3
commerçant	1	2,7	100,0
Total	37	100,0	

Source : enquête d'étude 2008

4.2.4 La méconnaissance des taxes

L'enquête montre qu'une grande partie de la population ignore l'existence des taxes sur le territoire communal : 27% ignorent toujours leur existence, ce qui se ressent négativement sur le taux de recouvrement.

Tableau 4 : connaissance des taxes et impôts

Réponse	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Oui	27	73,0	73,0
Non	10	27,0	100,0
Total	37	100,0	

Source : enquête d'étude 2008

4.2.5 Les sources d'information

Nous avons constaté que 27% de l'effectif qui connaissent l'existence des taxes sont sensibilisés par la mairie, ce qui est insuffisant pour une structure qui doit mobiliser des recettes.

Tableau 5 : Sources d'information

Voies de sensibilisation	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Média	6	16,2	30,0
Mairie	10	27,0	80,0
Autre	4	10,8	100,0
Total	20	54,1	
Pas de réponse	17	45,9	
Total	37	100,0	

Source : enquête d'étude 2008

4.2.6 La régularité des paiements

Un autre constat est le non paiement des taxes par les contribuables. Nous avons observé que plus de 45% ne sont pas à jour de leurs devoirs fiscaux, ce qui pourrait expliquer le faible taux de recouvrement sur l'ensemble selon les responsables (69%).

Tableau 6 : Est à jour des impôts

Comportement	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Oui	18	48,6	51,4
Non	17	45,9	100,0
Total	35	94,6	
Pas de réponse	2	5,4	
Total	37	100,0	

Source : enquête d'étude 2008

4.2.7 Les motifs du non paiement

La grande partie de ceux qui ne paient pas ignorent le bien fondé des taxes et d'autres trouvent les taux élevés. On comprend alors ce niveau de recouvrement.

Tableau 7 : Raisons du non paiement

Raison de n'être pas à jour	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Ignorance sur le bien fondé	3	8,1	20,0
Taux élevé	4	10,8	46,7
Autre	8	21,6	100,0
Total	15	40,5	
Pas de réponse	22	59,5	
Total	37	100,0	

Source : enquête d'étude 2008

4.2.8 Les motifs de paiement

On constate aussi que certains contribuables s'acquittent de leur devoir fiscal sans être sûr de la bonne utilisation des fonds. Dans le tableau ci-après, 2 personnes ont confiance au travail de la mairie sur 14 qui sont à jour de leurs cotisations, ce qui montre que la plupart des contribuables n'ont pas les informations sur l'exécution du budget communal.

Tableau 8 : Motifs des paiements

Raison d'être à jour	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Confiance à la Mairie	2	5,4	14,3
Bien fondé compris	11	29,7	92,9
Taux acceptable	1	2,7	100,0
Total	14	37,8	
Pas de réponse	23	62,2	
Total	37	100,0	

Source : enquête d'étude 2008

4.2.9 La déclaration des biens taxables

On remarque que la majorité des contribuables acceptent volontairement déclarer leurs biens et activités (plus de 88%) mais beaucoup restent encore réticents à la déclaration des biens, environ 11%, ce qui témoignent de la méconnaissance du bien fondé de la communalisation. Et cela fausse les prévisions fiscales

Tableau 9 : Déclaration volontaire des biens

Comportement	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Oui	31	83,8	88,6
Non	4	10,8	100,0
Total	35	94,6	
Pas de réponse	2	5,4	
Total	37	100,0	

Source : enquête d'étude 2008

4.3. Les problèmes rencontrés

4.3.1 Contraintes d'ordre humain

Les interviews ont révélé un nombre réduit d'agents des impôts et du trésor (deux agents pour toute la province du Kéné Dougou), ce qui fait que le programme de sorties n'est pas respecté sur le terrain (une seule sortie a été effectuée sur quatre à Koloko).

Une autre contrainte observée est l'insuffisance d'agents communaux dans les deux communes. Et certains d'entre eux n'ont pas suffisamment été formés. Il y a aussi le manque de volontaires pour la collecte des droits et places du marché. C'est le cas à Koloko où il existe trois marchés avec un seul collecteur vacataire au niveau du marché de Koloko.

Nous avons aussi observé qu'il n'existe pas de service ou de régie distincts chargés séparément des recettes et des dépenses.

Il faut souligner que la sensibilisation n'a pas encore fait un grand effet sur le comportement des populations, ce qui est visible à travers le recouvrement.

4.3.2 Contraintes d'ordre matériel et logistique

Il faut noter l'état des voies impraticables pendant la saison des pluies, ce qui réduit la fréquentation des marchés. Une autre contrainte est l'insuffisance de véhicules pour le recouvrement. Le seul véhicule qui desservait la province du Kéné Dougou est sur cale depuis longtemps.

4.4. Les propositions de solutions

4.4.1. Mesures pour renforcer les anciennes recettes

❖ Au niveau local

A travers notre étude, il se révèle que la majorité des contribuables ne sont pas informés de l'exécution du budget. Le conseil municipal devra s'atteler davantage à faire une large diffusion des informations relatives à l'exécution du budget aussi bien en recettes qu'en dépenses (Art 11 du CGCT) car certains citoyens ne voient pas l'usage fait des recettes. Le contribuable devra être informé et invité par affichage, par radiodiffusion, par les griots ou crieurs publics aux débats populaires avant la prise des grandes décisions, séances pendant lesquelles il aura la parole. Cela améliorera le climat de confiance entre les contribuables et les responsables communaux.

Une autre difficulté étant la non maîtrise de l'assiette fiscale, il serait souhaitable que le conseil élabore le fichier du contribuable, fichier qui doit régulièrement être mis à jour par des recensements. Ce fichier permettra non seulement de connaître les divers taxes et impôts, mais aussi l'assiette et le suivi régulier des recouvrements. Un fichier est joint en annexe; il peut se faire sur des fiches ou à l'ordinateur et peut être modifié pour l'adapter aux réalités de la zone.

Dans la même rubrique, se pose le problème de l'ignorance de l'existence des taxes et la réticence des citoyens, d'où la conscientisation de la population. En effet le bien fondé de la décentralisation n'est pas encore bien compris par la population et par certains élus locaux. On attend toujours de l'Etat tout le financement pour le développement de la localité. Or la population doit prendre en main son destin, c'est-à-dire trouver elle-même les moyens pour financer ses projets de développement. Une conscientisation de celle-ci autour de ses droits et devoirs s'impose : les droits étant celui à la santé, à l'éducation, à la sécurité. Il faut alors une contribution pour leur réalisation, d'où les devoirs à accomplir à travers les impôts. Pour cet objectif, il faut instaurer un plan et des programmes de sensibilisation où les autorités coutumières, religieuses, les personnes influentes dans les villages seront associées. Quand on arrivera à mobiliser la majorité autour de leurs devoirs, c'est elle naturellement qui convaincra les autres à y adhérer. Mais cela demande

la patience car c'est un travail de longue haleine. A cette phase, il faudra éviter les mesures répressives qui risquent de compromettre le succès de la tâche. En somme l'équipe communale n'aura atteint son objectif en matière de sensibilisation que lorsque les contribuables s'acquitteront avec intérêt leur devoir fiscal. Aussi adhéreront-ils surtout quand ils verront leur contribution utilisée à des fins nobles. Pour cela, les élus locaux devront comprendre parfaitement l'intérêt de la décentralisation afin de l'inculquer aux autres, et appréhender véritablement leurs tâches c'est à dire concevoir des mécanismes qui amèneront progressivement toute la population à adhérer aux objectifs locaux de développement.

Une autre contrainte est l'analphabétisme. Il va s'en dire qu'une alphabétisation de la population et surtout des conseillers est nécessaire quand on mesure l'importance de l'instruction dans toute œuvre humaine.

Les communes devront s'impliquer davantage dans le recrutement et la formation du personnel pour mieux réussir leurs missions.

En somme l'équipe municipale devra œuvrer à faire des réalisations concrètes dans la commune au profit de la population, d'un exercice à l'autre, preuve de l'utilité de la contribution individuelle à travers l'impôt. Cela pourra susciter l'intérêt de la population aux questions de fiscalité.

❖ Au niveau national

Suite à nos interviews, il s'avère que les sorties du Ministère de tutelle ne sont pas fréquentes dans les communes. Or l'objectif de ces sorties est de voir comment ces communes rurales fonctionnent. Cela permettra de prodiguer des conseils (article 68 du CGCT).

Un autre constat est le nombre très réduit d'agents du trésor et d'impôts, ce qui limite les sorties pour le recouvrement. On pourra envisager la création d'une perception dans chaque commune avec une logistique adéquate pour la collecte régulière car une sortie par trimestre (qui n'est pas respectée par exemple à Koloko une seule sortie a été faite en 2007) n'est pas avantageuse. Le défaut de matériel logistique pose problème ; c'est le cas du véhicule de sortie de Orodara en panne depuis longtemps. On oeuvrera alors à doter les services de recouvrement les moyens propices pour leurs activités.

Un autre problème lié à la collecte des taxes est le taux élevé selon certains contribuables ; par exemple près de 11% de l'effectif étudié trouvent que les taxes sont élevées et c'est pourquoi ils ne sont pas à jour. Il serait souhaitable que le législateur revienne sur les taux au profit des communes rurales.

4.4.2. Mesures pour élargir l'assiette fiscale

❖ Au niveau local

Les délibérations prises pour les recettes non fiscales ne prennent pas en compte au maximum les potentialités des localités par manque de moyens. On pourrait envisager :

La construction de cités ou de centres d'accueil pour accueillir les étrangers.

L'électrification de la commune de Koloko : en effet nul n'ignore les avantages de l'électricité dans une région, surtout dans le cadre des activités lucratives, de la santé et du divertissement.

L'aménagement des bas fonds, retenues d'eau, périmètres irrigués et les marchés.

La promotion de l'investissement. En effet les maires doivent être de bons managers pour inciter les étrangers à investir dans la région. Dans les régions de Koloko et de Toussiana où les terres sont fertiles et où la production fruitière est abondante, de petites unités de production ou de transformation pourront être installées. Pour cette fin, le public pourra voir toutes les potentialités de la commune sur le net.

La mise en place de champs ou de vergers collectifs avec l'aide des Conseils Villageois de Développement (CVD) et dont les recettes seront partagées avec la commune.

La revalorisation des sites touristiques pour apporter un plus à l'économie locale. En effet à Toussiana des sites comme les falaises de Pouanya, de Niawaré, les sources de Djondigui, de Sanklagnon, le grand ravin de Kouagnon et les peintures rupestres de

Wempeya¹ sont à valoriser car étant sur l'axe des cascades de Banfora et les touristes pourront y faire escale, autre source de revenu pour la commune.

Si des financements étaient octroyés à ces communes pour les réalisations ci-après citées, cela constituerait d'autres sources de recettes pour ces communes.

De plus nos élus doivent œuvrer de sorte que les organisations et projets de développement arrivent dans leurs communes. C'est le cas du Programme d'Appui aux Filières Agro Sylvo Pastorales (PAFASP), du Projet de Dynamisation des Filières Agro-Alimentaires du Burkina (DYFAB) qui aident les producteurs locaux à être des exportateurs professionnels de fruits, de légumes, de produits de l'élevage, car une augmentation de leur productivité et donc de leurs revenus élargit l'assiette fiscale communale. Le Réseau Africain d'Appui à la Micro et Petite Entreprise (RAMPE) qui aide à la création de petits emplois doit pouvoir étaler ses activités dans les communes rurales. Le projet d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (ADEPAC), le Fond de Développement des Collectivités Décentralisées, le Projet de Renforcement des Capacités pour la promotion des Emplois Ruraux et autres doivent s'impliquer davantage dans les communes rurales par la réalisation de projets. Aussi, à défaut d'ouvrir des guichets du FASI, du FARF dans les communes, des passages périodiques pourront y être effectués afin d'aider la population pour la création d'emplois.

❖ Au niveau national

L'Etat devra encourager l'utilisation des semences améliorées pour accroître la production agricole, principale source de revenu en milieu rural. Des études ont montré que l'utilisation des semences améliorées est de l'ordre de 6% au plan national. Ainsi le projet DYFAB qui aide les producteurs avec des semences améliorées en partenariat avec l'INERA pourrait étendre ses activités dans toutes les communes rurales.

L'Etat encouragera les jumelages entre communes à l'intérieur du pays et avec celles d'autres pays pour des échanges d'expériences enrichissantes et tisser des liens de coopération. Il serait aussi souhaitable que les textes d'application pour les fonds de développement communal voient le jour afin de permettre aux collectivités de financer leurs projets locaux.

CONCLUSION GENERALE

Nos décideurs politiques poursuivent des objectifs majeurs en matière de décentralisation, à savoir la promotion du développement endogène et l'approfondissement du processus démocratique. Ils sont aussi convaincus que c'est une solution pour faire face à la pauvreté de plus en plus grandissante. Des mesures doivent être prises pour permettre aux acteurs de faire face aux difficultés dont les principales sont la réticence de la population, le manque de personnel, le manque de moyens logistiques. A cette fin, une politique de participation des populations sera menée car celles-ci constituent la force motrice de la décentralisation ; il s'agit entre autres de sa sensibilisation sur le bien fondé de la décentralisation, une meilleure communication avec celle-ci, et cela par une formation de tous les conseillers municipaux en management et par des stages. Aussi l'Etat, d'une part devra avoir un regard sur les activités menées à travers ses services de contrôle pour éviter des incidents regrettables qui pourraient nuire à la décentralisation et, d'autre part examiner les problèmes de transfert de compétences, le problème de logistiques, de ressources humaines et de certains conflits.

Le coût de la décentralisation est lourd et chaque acteur à son niveau doit s'engager à payer sa partition. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et autres projets de développement résidents sur le territoire national s'impliqueront davantage pour permettre une plus grande lisibilité des effets de la décentralisation, toujours illusions pour la population rurale.

Toutefois, elle exige d'être menée avec minutie et honnêteté pour éviter des dérapages tels que les ingérences du pouvoir central dans la gestion des collectivités, la naissance de sentiments régionalistes ou tribalistes. Trop de calculs politiques feraient perdre à la communalisation son sens véritable.

Il faudra éviter que la communalisation en marche ne soit une autre source d'enrichissement illicite pour certaines personnes au détriment de nos villages.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Soungalo OUATTARA (janvier 2007) L'élu et la commune, Imprimerie ENIF As-Salâm 166 p

Yaya KONATE et Bruno Doti SANOU (juillet 1995) Décentralisation comme PROJET, Imprimerie de la SAVANE 144 p

Code Général des Collectivités Territoriales 2004 123 p

Code des Impôts, version 2006 125 p

Séni Mahamadou OUEDRAOGO (2007) cours de droit fiscal en licence professionnelle 76 p

Direction Centrale du Contrôle Financier (juin 2005) rapport 9^{ème} forum des contrôleurs financiers

Synthèse séminaire de formation des maires (octobre 2007) 107 p

Rapport général 6ème rencontre Gouvernement / Secteur privé (juillet 2006)

Raogo Antoine SAWADOGO (juillet 1994) Stratégie et plan d'action de la mise en œuvre de la décentralisation au Burkina Faso

Impact plus, direction régionale Bobo (août 2006) Programme d'appui à l'amélioration du recouvrement des recettes de la commune de Bobo-Dioulasso.

QUESTIONNAIRE

1- Sexe : F M 2- Age : 3- Ethnie : 4- Profession :

Avez-vous :

a) Bien	b) Année d'obtention	c) Nombre
arme		
charrette		
parcelle		
moto		
véhicule		
verger		
troupeau		
Autres		

5- Etes-vous au courant que vous devez des taxes et impôts à la mairie ?

Oui

Non

6- Si oui, par quelle voie vous avez été informés ?

7- Etes – vous à jour ? Oui

Non

8- Si oui, quelles sont vos raisons :

- confiance à la mairie
- bien fondé compris
- taux acceptable
- autres raisons

9- Si non, quelles sont vos raisons :

- manque de confiance
- ignorance sur le bien fondé
- taxes élevées
- multitudes de taxes
- autres raisons

10- Etes-vous prêts à déclarer volontairement vos biens et activités pour l'imposition :

Oui

Non

Tableau n° 3: Tarif de base pour la zone C : autres communes et chefs lieu de provinces

ELEMENTS D'APPRECIATION	DU CONFORT	NIVEAU DU CONFORT	TARIF DE BASE
Electricité	Eau Courante		
Non	Non	Niveau 1	1000
Non	Oui	Niveau 2	2000
Consommation faible (tarif social: 3 A)	Non	Niveau 3	2500
Consommation faible (tarif social: 3A)	Oui	Niveau 4	3500
Consommation moyenne (tarif ménage: 5A)	Non	Niveau 5	5500
Consommation moyenne (tarif ménage : 5A)	Oui	Niveau 6	7000
Consommation moyenne (tarif ménage : 10A monophasé)	Non	Niveau 7	8000
Consommation moyenne (tarif ménage: 10A monophasé)	Oui	Niveau 8	9000
Consommation forte (tarif confort: 15Amonophasé)	Non	Niveau 9	14 000
Consommation forte (tarif confort: 15A monophasé)	Oui	Niveau 10	16 000
Consommation forte (tarif confort: 20A et plus ou tout triphasé)	Non	Niveau 11	28 000
Consommation forte tarif grand confort: 20A et plus ou tout triphasé)	Oui	Niveau 12	32000
Consommation forte (tarif grand confort: 20A et plus ou tout triphasé)	Consommation forte (existence d'une piscine)	Niveau 13	36 000
Consommation forte tarif grand confort : 20A et plus ou tout triphasé)	Oui	Niveau 12	32 000

TAXE SUR LES ARMES

N° Ordre	Nom et Prénoms	Résidence		Catégorie et Montant			Situation de Paiement/Recouvrement												
		Village	Hameaux de culture	1	2	3	Trimestre 1			Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4			
							1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	

Conception : Moussa Zan OUATTARA, maire TOUSSIANA

ANNEXE 2

DOTATIONS SPECIALES DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES
Gestion 2007

Communes urbaines					
N°	Communes	Population *	DGF	DGE	Dotation Totale
			Part égalitaire (60%)		
			(A)		
1	Ouagadougou	1 243 459	1 896 760	374 712 265	376 609 024
2	Bobo-Dioulasso	789 786	1 896 760	237 999 404	239 896 163

3	Banfora	101 245	1 896 760	30 509 847	32 406 606
4	Batié	29 388	1 896 760	8 855 977	10 752 736
5	Bittou	62 403	1 896 760	16 804 938	20 701 698
6	Bogandé	78 426	1 896 760	23 633 416	25 530 176
7	Boromo	34 943	1 896 760	10 629 858	12 426 717
8	Boulsa	83 223	1 896 760	25 078 976	26 975 736
9	Boussée	42 916	1 896 760	12 932 695	14 829 355
10	Dano	45 942	1 896 760	13 844 470	15 741 230
11	Dedougou	83 478	1 896 760	25 165 820	27 052 579
12	Diapaga	27 413	1 896 760	8 260 817	10 157 577
13	Diébougou	44 746	1 896 760	13 484 059	15 380 819
14	Djibo	54 555	1 896 760	16 439 969	18 336 729
15	Dori	103 478	1 896 760	31 182 754	33 079 513
16	Fada N'gourma	104 567	1 896 760	31 510 920	33 407 680
17	Gaoua	51 449	1 896 760	15 503 986	17 400 746
18	Garango	76 896	1 896 760	23 172 356	25 069 115
19	Gayeri	38 080	1 896 760	11 475 282	13 372 042
20	Gorm-gorom	87 837	1 896 760	26 469 390	28 366 150
21	Gourcy	78 452	1 896 760	23 641 251	25 538 011
22	Houdé	64 099	1 896 760	19 318 022	21 212 782
23	Kaya	108 794	1 896 760	32 784 713	34 681 472
24	Kombissiri	73 958	1 896 760	22 286 999	24 183 759
25	Kongoussi	68 384	1 896 760	20 607 293	22 504 052
26	Koudougou	142 360	1 896 760	42 899 716	44 796 476
27	Koupela	53 658	1 896 760	16 189 661	18 066 421
28	Léo	43 671	1 896 760	13 160 112	15 056 871
29	Manga	31 786	1 896 760	9 578 606	11 475 366
30	Niangoloko	38 293	1 896 760	11 539 469	13 436 229
31	Nouna	78 200	1 896 760	23 665 312	25 462 072

N°	Communes	Population *	DGF	DGE	Dotation Totale
			Part égalitaire (60%)		
			(A)	(B)	(A) + (B)
32	orodara	28 802	1 896 760	8 679 388	10 576 147
33	Ouahigouya	121 547	1 896 760	36 627 737	38 524 547
34	Ouargaye	29 978	1 896 760	9 033 771	10 930 531
35	Pama	19 610	1 896 760	5 909 409	7 806 168
36	Pô	47 806	1 896 760	14 406 130	16 302 940
37	Pouytenga	66 105	1 896 760	19 920 524	21 817 283
38	Reo	66 367	1 896 760	19 999 476	21 896 236
39	Sapouy	36 826	1 896 760	10 097 694	12 994 153
40	Sebba	30 667	1 896 760	9 241 399	11 138 159
41	Sindou	18 592	1 896 760	5 802 838	7 499 398
42	Solenzo	123 488	1 896 760	37 212 701	39 109 461
43	Tenkodogo	130 084	1 896 760	39 200 384	41 097 144
44	Titao	67 637	1 896 760	20 382 187	22 278 946
45	Toma	28 826	1 896 760	8 688 620	10 583 380
46	Tougan	74 383	1 896 760	22 416 071	24 311 831
47	Yako	87 922	1 896 760	26 495 004	28 391 764
48	Zinlaré	64 750	1 896 760	19 512 199	21 408 958
49	Zorgo	51 424	1 896 760	15 496 453	17 393 212
	Total 1	5 060 699	92 941 225	1 525 024 936	1 617 966 162

C.U=Commnes Urbaines

DGF=Dotation Globale de Fonctionnement

DGE=Dotation Globale de d'Equipement

Communes rurales			DGF			DGE	Dotation Totale
N°	Communes	Population	Part égalitaire (60%)	Par/habitant (40%)	Total		
			(A)	(B)	(A) + (B)= (C)	(D)	(C)+ (D)
1	Absouya	26 230	1 896 760	1 365 851	3 262 611	7 904 324	11 166 935
2	Andemtenga	49 015	1 896 760	2 552 314	4 449 074	14 770 508	19 219 583
3	Arbinda	86 365	1 896 760	4 497 208	6 393 967	26 025 808	32 419 775
4	Arbollé	47 580	1 896 760	2 477 591	4 374 351	14 338 076	18 712 427
5	Bagaré	24 355	1 896 760	1 268 216	3 164 976	7 339 299	10 504 275
6	Bagassi	34 644	1 896 760	1 803 986	3 700 746	10 439 855	14 140 601
7	Bagré	22 655	1 896 760	1 179 694	3 076 453	6 827 009	9 903 463
8	Bakata	27 128	1 896 760	1 412 612	3 309 372	8 174 933	11 484 305
9	Balavé	14 271	1 896 760	743 121	2 639 881	4 300 519	6 940 399
10	Bama	72 450	1 896 760	3 772 624	5 669 384	21 832 568	27 501 952
11	Bana	12 637	1 896 760	658 035	2 554 795	3 808 118	6 362 913
12	Bané	20 991	1 896 760	1 093 046	2 989 805	6 325 569	9 315 374
13	Banh	28 017	1 896 760	1 458 904	3 355 664	8 442 830	11 798 494
14	Bani	61 609	1 896 760	3 208 111	5 104 870	18 565 669	23 670 539
15	Banzon	10 473	1 896 760	545 351	2 442 111	3 156 004	5 598 115
16	Baraboulé	28 560	1 896 760	1 487 179	3 383 939	8 606 462	11 990 401
17	Barani	46 977	1 896 760	2 446 191	4 342 951	14 156 364	18 499 315
18	Barga	33 757	1 896 760	1 757 798	3 654 558	10 172 561	13 827 118
19	Barsalogo	71 341	1 896 760	3 714 876	5 611 636	21 498 375	27 110 011
20	Bartiébougou	13 687	1 896 760	712 711	2 609 471	4 124 532	6 734 003
21	Baskouré	11 447	1 896 760	596 069	2 492 829	3 449 516	5 942 345
22	Bassi	21 684	1 896 760	1 129 132	3 025 891	6 534 402	9 560 293
23	Béguédo	17 468	1 896 760	909 596	2 806 355	5 263 924	8 070 279
24	Bekuy	17 962	1 896 760	935 319	2 832 079	5 412 789	8 244 868
25	Béré	27 018	1 896 760	1 406 884	3 303 644	8 141 785	11 445 429
26	Béréba	26 919	1 896 760	1 401 729	3 298 489	8 111 952	11 410 441
27	Bérégadougou	13 128	1 896 760	683 603	2 580 362	3 956 079	6 536 442
28	Biéha	22 363	1 896 760	1 164 489	3 061 248	6 739 016	9 800 264
29	Bilanga	83 626	1 896 760	4 354 582	6 251 342	25 200 419	31 451 761
30	Bindé	37 483	1 896 760	1 951 819	3 848 579	11 295 378	15 143 957
31	Bingo	17 853	1 896 760	929 643	2 826 403	5 379 943	8 206 346
32	Bissiga	10 846	1 896 760	564 774	2 461 534	3 268 406	5 729 940
33	Boala	20 375	1 896 760	1 060 969	2 957 729	6 139 939	9 097 668

N°	Communes	Population	DGF			DGE	Dotation Totale
			Part égalitaire (60%)	Par/habitant (40%)	Total		
			(A)	(B)	(A) + (B)= (C)		
34	Bokin	57 892	1 896 760	3 014 558	4 911 318	17 445 563	22 356 881
35	Bomborokuy	16 035	1 896 760	834 976	2 731 736	4 832 094	7 563 830
36	Bondigui	15 014	1 896 760	781 811	2 678 570	4 524 419	7 202 990
37	Bondokuy	50 460	1 896 760	2 627 559	4 524 318	15 205 954	19 730 273
38	Boni	15 183	1 896 760	790 611	2 687 371	4 575 347	7 262 717
39	Bottou	40 896	1 896 760	2 129 541	4 026 301	12 323 875	16 350 175
40	Boudoré	21 445	1 896 760	1 116 686	3 013 446	6 462 380	9 475 826
41	Boudry	82 987	1 896 760	4 321 308	6 218 068	25 007 858	31 225 926
42	Bougnounou	20 634	1 896 760	1 074 456	2 971 216	6 217 988	9 189 203
43	Boura	27 850	1 896 760	1 450 208	3 346 968	8 392 506	11 739 473
44	Bourasso	13 798	1 896 760	718 491	2 615 251	4 157 982	6 773 232
45	Bouroum	45 720	1 896 760	2 380 737	4 277 496	13 777 571	18 055 068
46	Bouroum-Bouroum	11 184	1 896 760	582 374	2 479 134	3 370 261	5 849 396
47	Bourzanga	44 887	1 896 760	2 337 361	4 234 120	13 526 549	17 760 670
48	Bousséra	18 942	1 896 760	986 350	2 883 110	5 708 109	8 591 219
49	Boussou	23 301	1 896 760	1 213 332	3 110 092	7 021 679	10 131 771
50	Boussoukoula	5 298	1 896 760	275 878	2 172 638	1 596 535	5 000 000
51	Boussouma (Boulg)	26 138	1 896 760	1 361 061	3 257 820	7 876 600	11 134 420
52	Boussouma (Sanmat)	87 276	1 896 760	4 544 645	6 441 405	26 300 334	32 741 739
53	Cassou	35 300	1 896 760	1 838 145	3 734 905	10 637 538	14 372 444
54	Coalla	37 004	1 896 760	1 926 876	3 823 636	11 151 033	14 974 669
55	Comin-Yanga	32 574	1 896 760	1 696 197	3 592 957	9 816 067	13 409 024
56	Dablo	19 611	1 896 760	1 021 186	2 917 946	5 909 710	8 827 656
57	Dakoro	13 119	1 896 760	683 134	2 579 894	3 953 367	6 533 261
58	Dalo	11 184	1 896 760	582 374	2 479 134	3 370 261	5 849 396
59	Dandé	22 271	1 896 760	1 159 698	3 056 458	6 711 292	9 767 750
60	Dapélogo	39 715	1 896 760	2 068 044	3 964 803	11 967 984	15 932 788
61	Dargo	29 761	1 896 760	1 549 718	3 446 478	8 968 379	12 414 857
62	Dassa	14 316	1 896 760	745 464	2 642 224	4 314 079	6 956 303
63	Déou	21 420	1 896 760	1 115 385	3 012 144	6 454 846	9 466 991
64	Di	27 837	1 896 760	1 449 531	3 346 291	8 388 588	11 734 879
65	Diabo	48 661	1 896 760	2 533 881	4 430 641	14 663 832	19 094 472
66	Dialgayé	37 511	1 896 760	1 953 277	3 850 037	11 303 816	15 153 853
67	Diapangou	22 647	1 896 760	1 179 277	3 076 037	6 824 599	9 900 635

N°	Communes	Population	DGF			DGE	Dotation Totale
			Part égalitaire (60%)	Par/habitant (40%)	Total		
			(A)	(B)	(A) + (B) = (C)		
68	Didyr	43 258	1 896 760	2 252 535	4 149 295	13 035 655	17 184 950
69	Diguel	8 936	1 896 760	465 316	2 362 076	2 692 834	5 054 910
70	Dissin	41 693	1 896 760	2 171 042	4 067 802	12 564 048	16 631 850
71	Djibasso	55 358	1 896 760	2 882 608	4 779 367	16 681 951	21 461 318
72	Djigouè	11 406	1 896 760	593 934	2 490 694	3 437 160	5 927 855
73	Djigouèra	17 396	1 896 760	905 846	2 802 606	5 242 227	8 044 833
74	Dokuy	28 437	1 896 760	1 480 775	3 377 534	8 569 396	11 946 930
75	Dolo	10 256	1 896 760	534 052	2 430 811	3 090 612	5 521 423
76	Doulougou	31 495	1 896 760	1 640 011	3 536 771	9 490 914	13 027 685
77	Doumbala	27 711	1 896 760	1 442 970	3 339 730	8 350 618	11 690 348
78	Douna	9 517	1 896 760	495 570	2 392 330	2 867 917	5 260 246
79	Douroula	13 229	1 896 760	688 862	2 585 622	3 986 515	6 572 137
80	Dourtenga	8 800	1 896 760	458 235	2 354 994	2 651 851	5 006 845
81	Falangountou	16 664	1 896 760	867 730	2 764 489	5 021 641	7 786 131
82	Fara	35 027	1 896 760	1 823 930	3 720 689	10 555 271	14 275 960
83	Faramana	15 318	1 896 760	797 641	2 694 400	4 616 029	7 310 429
84	Fô	19 698	1 896 760	1 025 716	2 922 476	5 935 927	8 858 403
85	Founzan	27 900	1 896 760	1 452 812	3 349 572	8 407 573	11 757 144
86	Foutouri	11 917	1 896 760	620 543	2 517 303	3 591 149	6 108 452
87	Gao	19 317	1 896 760	1 005 877	2 902 637	5 821 114	8 723 751
88	Gaongo	23 475	1 896 760	1 222 393	3 119 152	7 074 114	10 193 266
89	Gassan	35 667	1 896 760	1 857 256	3 754 016	10 748 133	14 502 148
90	Gbomblora	21 382	1 896 760	1 113 406	3 010 166	6 443 395	9 453 561
91	Godyr	19 825	1 896 760	1 032 330	2 929 089	5 974 198	8 903 288
92	Gogo	34 183	1 896 760	1 779 981	3 676 741	10 300 934	13 977 675
93	Gomboro	14 339	1 896 760	746 662	2 643 422	4 321 010	6 964 432
94	Gomboussougou	48 702	1 896 760	2 536 016	4 432 776	14 676 187	19 108 962
95	Gompomsom	17 492	1 896 760	910 845	2 807 605	5 271 156	8 078 761
96	Gorgadji	28 176	1 896 760	1 467 184	3 363 943	8 490 745	11 854 688
97	Gossina	18 836	1 896 760	980 830	2 877 590	5 676 166	8 553 756
98	Gounghin	38 850	1 896 760	2 023 001	3 919 761	11 707 319	15 627 080
99	Guéguéré	30 945	1 896 760	1 611 371	3 508 131	9 325 174	12 833 305
100	Guiaro	9 296	1 896 760	484 062	2 380 822	2 801 319	5 182 141
101	Guïba	33 025	1 896 760	1 719 681	3 616 441	9 951 975	13 568 416

N°	Communes	Population	DGF			DGE	Dotation Totale
			Part égalitaire (60%)	Par/habitant (40%)	Total		
			(A)	(B)	(A) + (B) = (C)		
102	Guibaré	23 472	1 896 760	1 222 237	3 118 996	7 073 210	10 192 206
103	Imasgo	20 923	1 896 760	1 089 505	2 986 264	6 305 077	9 291 341
104	Ipelcé	15 321	1 896 760	797 797	2 694 556	4 616 933	7 311 489
105	Kaïn	9 691	1 896 760	504 631	2 401 391	2 920 351	5 321 741
106	Kalsaka	54 180	1 896 760	2 821 267	4 718 027	16 326 964	21 044 991
107	Kampti	38 406	1 896 760	1 999 881	3 896 641	11 573 521	15 470 162
108	Kando	28 135	1 896 760	1 465 049	3 361 808	8 478 389	11 840 198
109	Kangala	22 149	1 896 760	1 153 345	3 050 105	6 674 528	9 724 633
110	Kankalaba	9 682	1 896 760	504 162	2 400 922	2 917 639	5 318 561
111	Kantchari	53 572	1 896 760	2 789 607	4 686 367	16 143 745	20 830 112
112	Karangaso-Sambila	26 164	1 896 760	1 362 415	3 259 174	7 884 435	11 143 609
113	KarangasoVigué	59 918	1 896 760	3 120 057	5 016 816	18 056 091	23 072 908
114	Kassoum	2 024	1 896 760	105 394	2 002 154	609 926	5 000 000
115	Kayan	17 921	1 896 760	933 184	2 829 944	5 400 434	8 230 378
116	Kayao	37 664	1 896 760	1 961 244	3 858 004	11 349 922	15 207 926
117	Kelbo	21 117	1 896 760	1 099 607	2 996 366	6 363 538	9 359 905
118	Kiembara	30 125	1 896 760	1 568 672	3 465 432	9 078 069	12 543 501
119	Kindi	31 944	1 896 760	1 663 391	3 560 151	9 626 219	13 186 370
120	Kirsi	18 194	1 896 760	947 400	2 844 160	5 482 702	8 326 861
121	Kogo	16 345	1 896 760	851 119	2 747 878	4 925 512	7 673 390
122	Kokologo	46 295	1 896 760	2 410 678	4 307 438	13 950 845	18 258 283
123	Koloko (Kénéd)	18 310	1 896 760	953 440	2 850 200	5 517 658	8 367 858
124	Kombori	8 850	1 896 760	460 838	2 357 598	2 666 918	5 024 516
125	Komki-Ipala	24 150	1 896 760	1 257 541	3 154 301	7 277 523	10 431 824
126	Kompienga	23 868	1 896 760	1 242 857	3 139 617	7 192 543	10 332 160
127	Komsilga	33 284	1 896 760	1 733 168	3 629 928	10 030 024	13 659 951
128	Komtoèga	18 845	1 896 760	981 299	2 878 059	5 678 879	8 556 937
129	Kona	18 539	1 896 760	965 365	2 862 125	5 586 666	8 448 791
130	Koper	22 714	1 896 760	1 182 766	3 079 526	6 844 789	9 924 314
131	Kordié	20 961	1 896 760	1 091 483	2 988 243	6 316 528	9 304 771
132	Korsimoro	45 252	1 896 760	2 356 367	4 253 127	13 636 541	17 889 668
133	Kossouka	16 914	1 896 760	880 748	2 777 507	5 096 978	7 874 485
134	Koti	21 871	1 896 760	1 138 869	3 035 629	6 590 754	9 626 382
135	Koubri	49 249	1 896 760	2 564 499	4 461 259	14 841 024	19 302 283

N°	Communes	Population	DGF			DGE	Dotation Totale
			Part égalitaire (60%)	Par/habitant (40%)	Total		
			(A)	(B)	(A) + (B) = (C)		
136	Kougny	17 963	1 896 760	935 371	2 832 131	5 413 091	8 245 222
137	Kouka	60 667	1 896 760	3 159 059	5 055 818	18 281 800	23 337 618
138	Koumbia	28 812	1 896 760	1 500 302	3 397 061	8 682 401	12 079 462
139	Koumbri	32 338	1 896 760	1 683 908	3 580 668	9 744 950	13 325 617
140	Koundougou	19 972	1 896 760	1 039 984	2 936 744	6 018 496	8 955 240
141	Kourinion	12 553	1 896 760	653 661	2 550 421	3 782 805	6 333 226
142	Kourouma	30 569	1 896 760	1 591 792	3 488 552	9 211 867	12 700 419
143	Koutougou	16 995	1 896 760	884 965	2 781 725	5 121 387	7 903 112
144	Kpuéré	4 944	1 896 760	257 445	2 154 204	1 489 858	5 000 000
145	Kyon	20 518	1 896 760	1 068 416	2 965 175	6 183 032	9 148 207
146	Lalgaye	14 176	1 896 760	738 174	2 634 934	4 271 891	6 906 825
147	Lanfiéra	19 090	1 896 760	994 057	2 890 816	5 752 708	8 643 525
148	Lankoué	15 047	1 896 760	783 529	2 680 289	4 534 364	7 214 652
149	Lá-Todin	29 951	1 896 760	1 559 612	3 456 371	9 025 635	12 482 006
150	Laye	14 961	1 896 760	779 051	2 675 811	4 508 448	7 184 258
151	Léba	7 822	1 896 760	407 308	2 304 068	2 357 134	5 000 000
152	Legmoin	14 603	1 896 760	760 409	2 657 169	4 400 566	7 057 735
153	Léna	18 540	1 896 760	965 417	2 862 177	5 586 968	8 449 144
154	Liptougou	40 010	1 896 760	2 083 405	3 980 165	12 056 881	16 037 046
155	Logobou	53 355	1 896 760	2 778 307	4 675 067	16 078 353	20 753 420
156	Loropéni	38 237	1 896 760	1 991 081	3 887 841	11 522 594	15 410 435
157	Loumana	24 011	1 896 760	1 250 303	3 147 063	7 235 636	10 382 699
158	Loumbila	29 250	1 896 760	1 523 109	3 419 869	8 814 391	12 234 260
159	Madjoari	7 020	1 896 760	365 546	2 262 306	2 115 454	5 000 000
160	Madouba	8 880	1 896 760	462 400	2 359 160	2 675 959	5 035 119
161	Maiba	13 084	1 896 760	681 311	2 578 071	3 942 820	6 520 891
162	Mané	48 279	1 896 760	2 513 989	4 410 749	14 548 717	18 959 466
163	Mangodara	40 350	1 896 760	2 101 110	3 997 869	12 159 339	16 157 209
164	Manni	59 703	1 896 760	3 108 861	5 005 621	17 991 302	22 996 923
165	Mansila	40 279	1 896 760	2 097 412	3 994 172	12 137 944	16 132 116
166	Markoye	27 552	1 896 760	1 434 691	3 331 450	8 302 704	11 634 155
167	Matiacoali	45 332	1 896 760	2 360 533	4 257 293	13 660 649	17 917 941
168	Méguet	8 292	1 896 760	431 782	2 328 542	2 498 767	5 000 000
169	Midebdo	10 647	1 896 760	554 412	2 451 171	3 208 438	5 659 610

N°	Communes	Population	DGF			DGE	Dotation Totale
			Part égalitaire (60%)	Par/habitant (40%)	Total		
			(A)	(B)	(A) + (B)= (C)		
170	Mogtédó	59 235	1 896 760	3 084 491	4 981 251	17 850 272	22 831 523
171	Morolaba	15 148	1 896 760	788 788	2 685 548	4 564 800	7 250 348
172	Moussodougou	8 960	1 896 760	466 566	2 363 326	2 700 066	5 063 392
173	N'Dorola	28 068	1 896 760	1 461 560	3 358 320	8 458 199	11 816 519
174	Nagbingou	14 121	1 896 760	735 310	2 632 070	4 255 317	6 887 387
175	Nagréongo	23 173	1 896 760	1 206 667	3 103 427	6 983 107	10 086 534
176	Nako	34 128	1 896 760	1 777 117	3 673 877	10 284 360	13 958 237
177	Namissiguima (Nord)	34 949	1 896 760	1 819 868	3 716 628	10 531 766	14 248 394
178	Namissiguima (Centre Nord)	8 943	1 896 760	465 681	2 362 441	2 694 944	5 057 384
179	Namounou	14 821	1 896 760	771 761	2 668 520	4 466 259	7 134 780
180	Nanoro	28 114	1 896 760	1 463 955	3 360 715	8 472 061	11 832 776
181	Nasséré	10 952	1 896 760	570 294	2 467 053	3 300 349	5 767 402
182	Nassoumbou	19 451	1 896 760	1 012 855	2 909 614	5 861 495	8 771 109
183	Nébiélianayou	7 232	1 896 760	376 585	2 273 345	2 179 339	5 000 000
184	Niambouri	13 544	1 896 760	705 265	2 602 024	4 081 440	6 683 464
185	Niandiala	33 530	1 896 760	1 745 978	3 642 737	10 104 155	13 746 892
186	Niankorodougou	27 423	1 896 760	1 427 973	3 324 733	8 263 831	11 588 564
187	Niaogho	19 005	1 896 760	989 630	2 886 390	5 727 094	8 613 484
188	Niégo	10 435	1 896 760	543 372	2 440 132	3 144 553	5 584 685
189	Nloronloro	10 996	1 896 760	572 585	2 469 345	3 313 608	5 782 953
190	Niou	30 422	1 896 760	1 584 138	3 480 897	9 167 569	12 648 467
191	Nobéré	36 481	1 896 760	1 899 643	3 796 402	10 993 429	14 789 831
192	Oronkua	21 432	1 896 760	1 116 009	3 012 769	6 458 462	9 471 232
193	Quarkoye	40 304	1 896 760	2 098 714	3 995 474	12 145 477	16 140 951
194	Ouéléni	11 482	1 896 760	597 892	2 494 652	3 460 063	5 954 714
195	Ouéssa	12 853	1 896 760	669 283	2 566 043	3 873 209	6 439 252
196	Quindigui	28 799	1 896 760	1 499 625	3 396 384	8 678 484	12 074 868
197	Oula	47 833	1 896 760	2 490 765	4 387 525	14 414 317	18 801 841
198	Ouo	9 009	1 896 760	469 118	2 365 877	2 714 832	5 080 710
199	Ourgou-Manéga	22 717	1 896 760	1 182 922	3 079 682	6 845 693	9 925 375
200	Oursi	15 157	1 896 760	789 257	2 686 017	4 567 512	7 253 529
201	Oury	27 242	1 896 760	1 418 548	3 315 308	8 209 287	11 524 595
202	Pa	16 084	1 896 760	837 528	2 734 287	4 846 860	7 581 148
203	Pabré	30 172	1 896 760	1 571 120	3 467 879	9 092 233	12 560 112

N°	Communes	Population	DGF			DGE	Dotation Totale
			Part égalitaire (60%)	Par/habitant (40%)	Total		
			(A)	(B)	(A) + (B)= (C)		
204	Padéma	57 741	1 896 760	3 006 696	4 903 455	17 400 060	22 303 515
205	Partiaga	41 138	1 896 760	2 142 142	4 038 902	12 396 800	16 435 703
206	Pella	20 754	1 896 760	1 080 705	2 977 464	6 254 149	9 231 614
207	Péni	23 151	1 896 760	1 205 521	3 102 281	6 976 477	10 078 759
208	Pensa	33 919	1 896 760	1 766 234	3 662 994	10 221 379	13 884 372
209	Périgban	8 850	1 896 760	460 838	2 357 598	2 666 918	5 024 516
210	Pibaoré	29 957	1 896 760	1 559 924	3 456 684	9 027 443	12 484 127
211	Piéla	56 048	1 896 760	2 918 538	4 815 297	16 889 880	21 705 177
212	Pilimpikou	19 290	1 896 760	1 004 471	2 901 231	5 812 978	8 714 208
213	Pissila	96 099	1 896 760	5 004 078	6 900 837	28 959 116	35 859 954
214	Poa	31 432	1 896 760	1 636 731	3 533 490	9 471 929	13 005 420
215	Pobé-Mengao	21 661	1 896 760	1 127 934	3 024 694	6 527 471	9 552 164
216	Pompoi	10 490	1 896 760	546 236	2 442 996	3 161 127	5 604 123
217	Pouni	38 219	1 896 760	1 990 144	3 886 904	11 517 169	15 404 073
218	Poura	12 094	1 896 760	629 760	2 526 520	3 644 487	6 171 007
219	Rambo	35 186	1 896 760	1 832 209	3 728 969	10 603 185	14 332 154
220	Ramongo	28 015	1 896 760	1 458 800	3 355 560	8 442 228	11 797 788
221	Rollo	22 556	1 896 760	1 174 538	3 071 298	6 797 176	9 868 474
222	Rouko	13 846	1 896 760	720 990	2 617 750	4 172 446	6 790 197
223	Saaba	38 094	1 896 760	1 983 635	3 880 395	11 479 501	15 359 896
224	Sabcé	23 770	1 896 760	1 237 754	3 134 514	7 163 011	10 297 525
225	Sabou	46 167	1 896 760	2 404 013	4 300 773	13 912 273	18 213 046
226	Safané	48 081	1 896 760	2 503 679	4 400 439	14 489 051	18 889 489
227	Salogo	20 341	1 896 760	1 059 199	2 955 958	6 129 693	9 085 652
228	Samba	40 273	1 896 760	2 097 100	3 993 860	12 136 136	16 129 995
229	Sami	7 314	1 896 760	380 855	2 277 615	2 204 050	5 000 000
230	Samogohiri	35 692	1 896 760	1 858 558	3 755 317	10 755 666	14 510 984
231	Samorogouan	28 218	1 896 760	1 469 371	3 366 130	8 503 401	11 869 532
232	Sampelga	14 469	1 896 760	753 431	2 650 191	4 360 185	7 010 376
233	Sanaba	35 512	1 896 760	1 849 185	3 745 944	10 701 424	14 447 368
234	Sangha	45 081	1 896 760	2 347 463	4 244 222	13 585 011	17 829 233
235	Saponé	46 510	1 896 760	2 421 874	4 318 633	14 015 635	18 334 268
236	Satiri	39 627	1 896 760	2 063 461	3 960 221	11 941 466	15 901 687
237	Séguénéga	61 229	1 896 760	3 188 323	5 085 083	18 451 157	23 536 240

N°	Communes	Population	DGF			DGE (D)	Dotation Totale (C) + (D)
			Part égalitaire (60%)	Par/habitant (40%)	Total		
			(A)	(B)	(A) + (B) = (C)		
238	Seytenga	29 192	1 896 760	1 520 089	3 416 849	8 796 913	12 213 762
239	Siby	12 119	1 896 760	631 062	2 527 822	3 652 021	6 179 842
240	Sidéradougou	34 026	1 896 760	1 771 806	3 668 565	10 253 623	13 922 188
241	Siglé	34 026	1 896 760	1 771 806	3 668 565	10 253 623	13 922 188
242	Silly	32 140	1 896 760	1 673 598	3 570 357	9 685 283	13 255 640
243	Sindo	12 810	1 896 760	667 044	2 563 803	3 860 251	6 424 055
244	Soaw	16 173	1 896 760	842 162	2 738 922	4 873 680	7 612 602
245	Solhan	22 038	1 896 760	1 147 565	3 044 325	6 641 079	9 685 403
246	Sollé	15 688	1 896 760	816 907	2 713 667	4 727 527	7 441 194
247	Sono	7 267	1 896 760	378 408	2 275 168	2 189 886	5 000 000
248	Soubakaniédougou	22 385	1 896 760	1 165 634	3 062 394	6 745 646	9 808 040
249	Soudougou	44 599	1 896 760	2 322 364	4 219 124	13 439 761	17 658 885
250	Sourgou	14 338	1 896 760	746 610	2 643 370	4 320 709	6 964 079
251	Sourgoubila	42 653	1 896 760	2 221 032	4 117 791	12 853 341	16 971 132
252	Tambaga	36 120	1 896 760	1 880 845	3 777 604	10 884 643	14 662 247
253	Tangaye	33 384	1 896 760	1 738 375	3 635 135	10 060 158	13 695 293
254	Tanghin-Dassouri	66 309	1 896 760	3 452 849	5 349 609	19 981 998	25 331 607
255	Tankoudounadié	13 058	1 896 760	679 958	2 576 717	3 934 985	6 511 702
256	Tansarga	29 091	1 896 760	1 514 830	3 411 589	8 766 477	12 178 066
257	Tansila	29 030	1 896 760	1 511 653	3 408 413	8 748 095	12 156 508
258	Tchériba	42 161	1 896 760	2 195 412	4 092 172	12 705 078	16 797 250
259	Ténado	53 217	1 896 760	2 771 121	4 667 881	16 036 767	20 704 648
260	Tensobtenga	19 009	1 896 760	989 839	2 886 598	5 728 299	8 614 898
261	Thlon	22 361	1 896 760	1 164 384	3 061 144	6 738 414	9 799 558
262	Thiou	44 570	1 896 760	2 320 854	4 217 614	13 431 022	17 648 636
263	Thyou	22 343	1 896 760	1 163 447	3 060 207	6 732 989	9 793 196
264	Tiankoura	14 492	1 896 760	754 629	2 651 389	4 367 116	7 018 505
265	Tibga	31 141	1 896 760	1 621 578	3 518 337	9 384 238	12 902 575
266	Tiébébé	61 324	1 896 760	3 193 270	5 090 030	18 479 785	23 569 815
267	Tiéfora	31 221	1 896 760	1 625 743	3 522 503	9 408 345	12 930 848
268	Tikaré	36 377	1 896 760	1 894 227	3 790 987	10 962 089	14 753 076
269	Tinakoff	21 058	1 896 760	1 096 534	2 993 294	6 345 759	9 339 053
270	Titabé	19 065	1 896 760	992 755	2 889 514	5 745 175	8 634 689
271	Tô	46 132	1 896 760	2 402 190	4 298 950	13 901 726	18 200 676

N°	Communes	Population	DGF			DGE	Dotation Totale
			Part égalitaire (60%)	Par/habitant (40%)	Total		
			(A)	(B)	(A) + (B)= (C)		
272	Toécé	40 939	1 896 760	2 131 780	4 028 540	12 336 832	16 365 372
273	Toéghin	17 278	1 896 760	899 702	2 796 462	5 206 668	8 003 130
274	Toéni	31 215	1 896 760	1 625 431	3 522 191	9 406 537	12 928 728
275	Tongomayel	61 661	1 896 760	3 210 818	5 107 578	18 581 339	23 688 917
276	Tougo	29 454	1 896 760	1 533 732	3 430 492	8 875 866	12 306 357
277	Tougouri	74 665	1 896 760	3 887 964	5 784 724	22 500 051	28 284 775
278	Toussiana	15 688	1 896 760	816 907	2 713 667	4 727 527	7 441 194
279	Wolonkoto	3 400	1 896 760	177 045	2 073 805	1 024 579	5 000 000
280	Yaba	34 423	1 896 760	1 792 478	3 689 238	10 373 257	14 062 495
281	Yaho	15 951	1 896 760	830 602	2 727 362	4 806 781	7 534 143
282	Yaigo	29 094	1 896 760	1 514 986	3 411 746	8 767 381	12 179 126
283	Yamba	25 013	1 896 760	1 302 480	3 199 239	7 537 585	10 736 824
284	Yargatenga	36 144	1 896 760	1 882 094	3 778 854	10 891 875	14 670 729
285	Yargo	15 192	1 896 760	791 079	2 687 839	4 578 059	7 265 898
286	Yé	36 031	1 896 760	1 876 210	3 772 970	10 857 823	14 630 793
287	Yondé	24 153	1 896 760	1 257 698	3 154 457	7 278 427	10 432 884
288	Zabré	86 264	1 896 760	4 491 948	6 388 708	25 995 372	32 384 080
289	Zam	40 138	1 896 760	2 090 070	3 986 830	12 095 454	16 082 284
290	Zambo	17 384	1 896 760	905 222	2 801 981	5 238 611	8 040 592
291	Zamo	16 490	1 896 760	858 669	2 755 429	4 969 207	7 724 636
292	Zawara	20 744	1 896 760	1 080 184	2 976 944	6 251 136	9 228 079
293	Zecco	10 764	1 896 760	560 504	2 457 264	3 243 696	5 700 960
294	Zéguédégin	21 555	1 896 760	1 122 414	3 019 174	6 495 528	9 514 702
295	Ziga	35 786	1 896 760	1 863 452	3 760 212	10 783 993	14 544 205
296	Zimtanga	19 253	1 896 760	1 002 544	2 899 304	5 801 828	8 701 132
297	Ziou	21 239	1 896 760	1 105 960	3 002 719	6 400 303	9 403 022
298	Zitenga	42 666	1 896 760	2 221 709	4 118 468	12 857 258	16 975 727
299	Zoaga	11 322	1 896 760	589 560	2 486 320	3 411 847	5 898 167
300	Zogoré	18 445	1 896 760	960 470	2 857 230	5 558 340	8 415 570
301	Zonsé	20 860	1 896 760	1 086 224	2 982 984	6 286 092	9 269 076
302	Zoungou	30 270	1 896 760	1 576 223	3 472 982	9 121 765	12 594 747
Total (C. R)		8 523 599	572 821 430	443 841 770	1 016 663 200	2 568 558 419	3 594 832 248

REPARTITION DES DOTATIONS DES REGIONS

N°	Régions	Population	DGF	DGE	TOTAL
1	Boucle du Mouhoun	1 464 163	13 532 146	112 327 123	125 859 268
2	Cascades	421 715	3 897 591	32 352 978	36 250 569
3	Centre	1 488 176	13 754 079	114 169 343	127 923 423
4	Centre Est	1 059 175	9 789 149	81 257 401	91 046 551
5	Centre Nord	1 185 622	10 957 303	90 953 116	101 915 919
6	Centre Sud	668 960	6 182 619	51 321 029	57 503 718
7	Centre Ouest	1 245 052	11 507 059	96 517 445	107 024 514
8	Est	1 073 159	9 918 393	82 330 221	92 248 613
9	Haut Bassins	1 301 776	12 031 326	99 869 176	111 900 502
10	Nord	1 196 470	11 058 063	91 790 349	102 848 412
11	Plateau Central	738 252	6 823 102	56 635 948	63 460 050
12	Sahel	885 421	8 183 273	67 927 405	76 110 678
13	Sud Ouest	611 832	5 654 698	46 938 304	52 593 002
	Total	13 339 773	123 289 381	1 023 395 839	1 146 685 219

DGF (Montant budget Etat)	1 232 893 806
Régions (10%)	123 289 381
Communes(90%)	1 109 604 425

A repartir suivant la population de chaque région

Forfaitaire 60% 665 762 655 (Toutes communes)

Part/population 40% 443 841 770 (Communes rurales)

DGE (Montant budget Etat)	5 116 979 194
Régions (20%)	1 023 395 839
Communes(80%)	4 093 583 355

A repartir suivant la population de chaque collectivité

N.B. La répartition de la DGE est une proposition car il n'existe aucun texte

"Fonds de Dotation minimale"	9 610 629
"Dotation de reserve"	490 389 371
Dotation Globale de l'année	6 849 873 000

Sert à compléter la dotation annuelle des communes rurale afin de la ramener à 5 000 000 FCFA